



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2022/1738

Approbation et autorisation de signature de l'avenant n° 1 à la convention de mise à disposition d'un local du domaine public à titre gratuit, situé 23 rue Bonnard à Lyon (3ème arrondissement) au profit de l'association "Maison des Associations des Sourds de Lyon" (MASL) - Ensemble Immobilier n° 03363

Direction du Développement Territorial

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

SEANCE DU 19 MAI 2022

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 25 MAI 2022

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 12 MAI 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 25 MAI 2022

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme DELAUNAY (pouvoir à M. REVEL), Mme BLANC (pouvoir à M. DUVERNOIS), M. DRIOLI (pouvoir à M. BOSETTI), Mme FRERY (pouvoir à M. HUSSON), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à M. HERNANDEZ), M. SECHERESSE (pouvoir à M. CUCHERAT), Mme FERRARI (pouvoir à Mme PALOMINO)

ABSENTS NON EXCUSES :

2022/1738 - APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'AVENANT N° 1 A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL DU DOMAINE PUBLIC A TITRE GRATUIT, SITUE 23 RUE BONNAND A LYON (3EME ARRONDISSEMENT) AU PROFIT DE L'ASSOCIATION "MAISON DES ASSOCIATIONS DES SOURDS DE LYON" (MASL) - ENSEMBLE IMMOBILIER N° 03363 (DIRECTION DU DEVELOPPEMENT TERRITORIAL)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 13 mai 2022 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La Maison des Associations des Sourds de Lyon (MASL) a pour but de rassembler et de faciliter les relations entre les associations affiliées (sourds et malentendants) en mettant à leur disposition des locaux nécessaires au fonctionnement de ces associations (en particulier, en leur permettant d'y fixer leur siège social) pour y tenir leurs réunions, leurs assemblées générales, afin de pourvoir à leurs diverses activités culturelles, sociales, sportives, de loisirs, ainsi que d'y organiser des conférences.

A ce titre, la Ville de Lyon met à disposition de la MASL par convention d'utilisation temporaire des locaux situés au 23 rue Bonnand à Lyon (3^{ème} arrondissement) dont elle est propriétaire et relevant de son domaine public. Ce bien immobilier représente une surface de 129 m² et est répertorié sous le numéro d'ensemble immobilier 03363.

Cette convention arrivant à échéance au 30 juin 2022, il vous est soumis son renouvellement par avenant à compter du 1^{er} juillet 2022 et ce jusqu'au 31 janvier 2023 afin de permettre à l'association de mener à bien les actions qu'elle conduit auprès des personnes sourdes ou malentendantes.

La valeur locative annuelle des locaux correspondant à cette mise à disposition est estimée à 13 550 euros.

Compte tenu des objectifs d'intérêt général du projet de l'association, il vous est proposé d'accorder la gratuité de cette mise à disposition sur le fondement de l'article L 2125-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

Vu l'avis du Conseil du 3^e arrondissement ;

Ouï l'avis de la commission Transition écologique - Mobilités ;

DELIBERE

- 1- L'avenant n° 1 à la convention d'occupation du domaine public à titre gratuit du local situé 23 rue Bonnand à Lyon (3^{ème} arrondissement), joint en annexe à la présente délibération, au profit de l'association « Maison des Associations des Sourds de Lyon (M.A.S.L.) », est approuvé.

2- M. le Maire est autorisé à signer ledit avenant.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET